

# Focus sur opération de contrôle



## 2016

### CONTEXTE



Dans le cadre de lutte contre les atteintes aux espèces protégées via leur commerce ou leur prélèvement en nature, l'ONCFS a organisé une opération de contrôle des détenteurs de rapaces pour la chasse au vol sur l'ensemble de l'inter-région Bretagne Pays-de-Loire. La chasse au vol consiste à utiliser des rapaces pour capturer le gibier. Elle est également appelée fauconnerie ou autourserie.

Cette opération inscrite au plan de contrôle, a pour objectif de vérifier :

- l'origine légale des oiseaux, notamment l'absence de prélèvement dans le milieu naturel,
- la légalité des mouvements commerciaux,
- la conformité administrative de l'activité.

### CONTENU ET CONDUITE DU CONTROLE

Après avoir recensé avec la DDTM, la DREAL et la DDPP l'ensemble des détenteurs de rapaces présents sur le département, nous avons ciblé les propriétaires d'oiseaux appartenant à la faune française (Autour des palombes, Epervier d'Europe, Faucon pèlerin...) et donc susceptibles d'être prélevés dans le milieu naturel. Cette phase préparatoire a permis de cibler six structures. Ces contrôles sont effectués de manière simultanée et inopinée. Le procureur de la république est informé de cette opération. Après avoir recueilli l'assentiment du responsable de la structure, les vérifications se déroulent en trois phases :

- 1 - Inventaire de la collection : recensement des oiseaux et lecture de leur moyen d'identification (bague ou transpondeur).
- 2 - Analyse documentaire : comparaison entre les rapaces présents et les inscriptions portées sur les registres ainsi que l'origine légale des oiseaux. Nous vérifions également au cours de cette phase les documents administratifs autorisant l'activité.
- 3- Rédaction d'un avis de contrôle conforme ou d'un rapport de manquement administratif.



### BILAN ET SUITES

Les contrôles menés sur le département ont permis de vérifier l'origine de 45 oiseaux détenus pour la plupart dans des structures non professionnelles.

Sur les six élevages :

- quatre ont fait l'objet d'un avis de contrôle conforme,
- un rapport de manquement administratif a été rédigé pour une autre structure et une régularisation des non-conformités est intervenue rapidement,
- le dernier a fait l'objet d'un procès-verbal.

